



Sécurité routière 86

N°24 - Mai 2016

ÉDITO

Je profite de cet éditorial pour adresser mes plus sincères remerciements et de belles félicitations à tous les lycéens et apprentis qui ont participé dans les quatre départements de l'académie de Poitiers au concours de pocket films de sensibilisation aux risques routiers « 90 ans pour le dire ». Les jeunes sont particulièrement exposés aux dangers de la route, qu'ils soient piétons, cyclistes, en deux-roues motorisés ou jeunes conducteurs de véhicules légers. Cette problématique est encore plus présente dans le département de la Vienne, où la suraccidentalité des jeunes conducteurs est encore plus marquée que sur le reste du territoire national. Je suis donc très heureux de voir des jeunes s'investir

dans la lutte contre l'insécurité routière, en réalisant des clips de prévention qui s'adressent aux jeunes, le message ne peut qu'être mieux reçu. Dans la Vienne, 4 films ont été réalisés pour cette première édition et compte tenu de leur qualité je ne doute pas qu'ils seront bien plus nombreux l'année prochaine.

Merci à tous et je souhaite féliciter plus particulièrement les apprentis de l'AFTRAL CFA transports et logistique de Poitiers qui ont brillamment remporté le prix du meilleur scénario !

Bonne route en toute sécurité.



Stanislas Alfonsi, Directeur de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, Préfecture de la Vienne

Abord des feux

L'abord des feux est souvent considéré comme difficile par les conducteurs. Nombre d'entre eux craint de ne pas pouvoir gérer le changement de phase et optent souvent pour le maintien, voir l'augmentation, de leur vitesse pour « assurer » le franchissement.

Le code de la route détermine précisément la signification de chaque phase

Article R412-30 : "Tout conducteur doit marquer l'arrêt absolu devant un feu de signalisation rouge, fixe ou clignotant."



L'arrêt se fait en respectant la limite d'une ligne perpendiculaire à l'axe de la voie de circulation. Lorsque cette ligne d'arrêt n'est pas matérialisée sur la chaussée, elle se situe à l'aplomb du feu de signalisation ou avant le passage piéton lorsqu'il en existe un.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire.

Le radar feu rouge s'active au moment où le feu passe au rouge. Lorsqu'un véhicule franchit le premier système de détection après la ligne d'effet du feu, une première photo est prise. Si le conducteur s'arrête avant la deuxième boucle de détection, il n'y a aucune suite, mais si le véhicule continue, un second cliché est pris et l'infraction est validée.



Article R412-31 : "Tout conducteur doit marquer l'arrêt devant un feu de signalisation jaune fixe, sauf dans le cas où, lors de l'allumage dudit feu, le conducteur ne peut plus arrêter son véhicule dans des conditions de sécurité suffisantes."



Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. La durée du feu orange est fixée à 3 secondes en zone urbaine et à 5 secondes en zone extra-urbaine.

Article R412-32 : "Les feux de signalisation jaunes clignotants ont pour objet d'attirer l'attention de tout conducteur sur un danger particulier."

ACTUALITÉS

> " Contrôles routiers renforcés sur les routes du département "

Du 19 au 23 mai, 12 policiers de l'unité motocycliste zonale des CRS Sud-Ouest sont intervenus aux côtés des effectifs de la Direction départementale de la sécurité publique et de la Gendarmerie nationale pour une opération ciblée de sécurité routière. Afin de renforcer la visibilité de cette opération et ainsi, d'inciter les conducteurs à la vigilance, Ludovic PACAUD, Sous-Préfet de l'arrondissement de Châtellerauld s'est rendu sur deux points de contrôles (RD910), le vendredi 20 mai : l'un en zone gendarmerie à l'entrée sud de la commune d'Ingrandes et l'autre en zone police dans la zone de la Désirée sur la commune de Châtellerauld.



Le samedi 21 mai, Émile SOUMBO, Secrétaire général de la Préfecture, s'est rendu sur le terrain auprès des forces de l'ordre, sur la route nationale 10 à hauteur du centre routier des Minières de Payré.

Le bilan de cette opération ciblée de sécurité routière est éloquent : en 5 jours, 849 infractions ont été constatées :

- 504 excès de vitesse,
- 33 conduites sous l'empire d'un état alcoolique,
- 3 sous l'emprise de produits stupéfiants
- 44 utilisations de téléphone au volant.



> " Finale interdépartementale du concours 90" pour le dire "

- Prix des internautes : Lycée polyvalent Saint-André de Niort pour le film « Si j'avais su ».
- Prix de la meilleure image : Lycée Paul Guérin de Niort pour le film « Et tu es partie »
- Prix du meilleur scénario : AFTRAL CFA de Poitiers pour le film « Prends soin de ta vie, prends soin de tes nuits »
- Prix du meilleur film : Lycée Jean Dautet de La Rochelle pour le film « Je voudrais parler à Julien »

<http://www.90secondespourledire.fr/>

	avril 2015	avril 2016	variation
Accidents	35	27	- 8
Tués	6	1	- 5
Blessés	46	33	- 13
dont blessés hospitalisés	18	12	- 6

	janvier et avril 2015	janvier et avril 2016	variation
Accidents	120	121	+ 1
Tués	10	3	- 7
Blessés	150	167	+ 17
dont blessés hospitalisés	51	54	+ 3

L'acteur de sécurité routière du mois :

Cyril MONGOURD - Chef du pôle exploitation et sécurité routière au Conseil départemental et Intervenant départemental de la sécurité routière

Quelles sont les missions du chef du pôle exploitation et sécurité routière à la Direction des routes du Conseil départemental ?

Je gère l'exploitation de la route, la veille qualifiée, la viabilité hivernale, le comptage et l'analyse des trafics.

A ce titre, je donne un avis sur les projets d'aménagements urbains et les projets élaborés par la Direction des routes (DR) en matière de sécurité routière.

J'analyse l'accidentologie sur les routes départementales et je procède à des diagnostics de sécurité et propositions d'aménagements.

Je gère, également, la signalisation verticale, horizontale et les équipements de la route (glissières de sécurité...).

Enfin, je m'occupe des attributions de subventions aux associations ayant des projets en matière de sécurité routière s'inscrivant dans le DGO2013-2017 et le PDASR.



Pourquoi avoir choisi de vous investir en parallèle comme IDSR ?

En tant que chef du Pôle exploitation et sécurité routière au Conseil départemental, il m'apparaissait comme une évidence de m'investir comme IDSR. La sécurité routière est une de mes principales missions.

Je souhaite apporter mes connaissances réglementaires et mon expérience du terrain à différents types de public et plus particulièrement aux élus communaux et à leurs services techniques. J'ai ainsi pu intervenir auprès des élus de la Vienne dans le cadre de réunions de sensibilisation à la sécurité routière organisées par la préfecture.

Le réseau des IDSR me permet de prendre en compte d'autres aspects de la sécurité routière : les problèmes d'alcool, les stupéfiants, les comportements de jeunes circulant en deux roues motorisés...

L'AGENDA

1^{er} juin 2016 : Atelier sécurité routière au centre culturel "Le 4" à Châtellerauld

1^{er} juin 2016 : Animation d'un stand sécurité routière à l'occasion de la journée « Santé-vous bien » - quartier de Bel-Air à Poitiers.

2 juin 2016 : Journée « Motard d'un jour » dans l'agglomération châtelleraudaise, organisée par la FPMC 86, la ville de Châtellerauld et la préfecture de la Vienne.

3 et 4 juin 2016 : Animation d'un stand sécurité routière sur le parking du magasin Norauto de Châtellerauld.

6 au 10 juin 2016 : 3^{ème} édition de la Semaine de la sécurité routière au travail. Programme et partenaires sur le site : www.vienne.gouv.fr

11 juin 2016 : Animation d'un stand sécurité routière à l'occasion de la Journée nationale des Sapeurs-pompiers à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.